

groupées au sein de la Fédération des associations des professeurs des universités du Québec (FAPUQ), mais la majorité des membres de cette fédération appartiennent aussi à l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU).

La Conférence des recteurs et présidents des universités du Québec a été créée en 1963 et elle vise à coordonner les activités et à planifier l'utilisation des ressources. Le gouvernement fédéral a mis fin en 1961 à ses subventions directes aux universités du Québec qu'il a remplacées par le transfert de points d'impôt aux provinces. Étant donné que la province de Québec n'a pas de commission des subventions aux universités, la Conférence a joué un rôle consultatif relativement à la répartition de ces fonds.

Le gouvernement provincial reçoit aussi, en ce qui concerne les universités, les recommandations du Conseil supérieur de l'Éducation créé en 1964 et responsable de l'enseignement à tous les niveaux.

L'Université du Québec et le Conseil des universités ont été fondés en 1968. L'Université du Québec possède déjà des campus à Montréal, Chicoutimi et Trois-Rivières, de même qu'une École supérieure d'administration publique et un Institut de recherche situés à Québec, et des centres d'études à Rimouski, Hull et Rouyn.

Le Conseil joue à peu près le même rôle que les commissions des subventions aux universités dans les autres provinces. Il conseille le ministre de l'Éducation sur les besoins des universités, leur développement, la création de nouveaux établissements de haut savoir, la coordination des efforts et le budget. Le ministre doit demander l'avis du Conseil sur toutes les propositions importantes de développement et de financement relatives à l'enseignement supérieur.

Ontario: En 1972, le ministère des Affaires universitaires est devenu le ministère des Collèges et Universités; les universités, les collèges d'arts appliqués, les collèges techniques, les collèges d'enseignement des arts et les musées relèvent maintenant de ce ministère.

Le Comité des présidents des Universités de l'Ontario est devenu, en 1971, le Conseil des Universités de l'Ontario. Celui-ci a organisé plusieurs sous-comités qui le conseillent sur des problèmes particuliers, dont la recherche et la planification, les études supérieures et la coordination des services de bibliothèque, les modes de subventions, les relations publiques et l'information, la télévision éducative et les conditions d'admission. Le Comité a pour